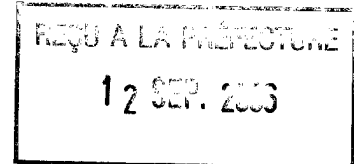


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 69/8906
Séance du 8 SEP. 2006



CREATION D'UN LOCAL DE TRANSFORMATION ET DE VENTE DE PALMIPÈDES GRAS POUR M. KIENY JEAN-MARC A ORBEY-CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006-CONVENTION MASSIF VOSGIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.

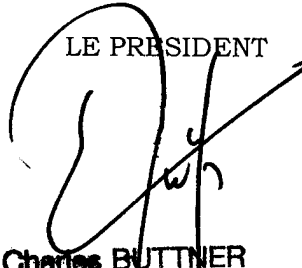
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 6.602,54 € pour la création d'un local de transformation et de vente de palmipèdes gras à M. KIENY Jean-Marc à ORBEY.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER